



Madame l'Inspectrice d'Académie,  
Directrice des Services  
de l'Éducation Nationale  
Département du Cantal  
11, place de la Paix  
15012 – Aurillac Cedex

Objet : avis Hors Classe

Madame la Directrice,

En fin d'année scolaire dernière et dès ce début d'année, nous avons été confrontés à de très nombreuses sollicitations concernant les avis Hors Classe (copies de courriers, appels). Nous voulons donc insister sur l'importance du sujet : les décisions actées provoquent des conséquences qui impacteront les déroulements de carrière jusqu'au départ en retraite des personnels. Le différentiel financier ainsi engendré sera considérable.

Dans les faits, seuls ceux et celles qui auront recueilli un avis « très satisfaisant » pourront connaître un développement de carrière optimal. En effet, pour celles et ceux qui n'ont pas été promus à l'issue de la campagne 2018, l'appréciation finale émise par la DASEN sera conservée pour les campagnes de promotion à venir. Ces collègues se voient extrêmement pénalisés.

Ceci étant posé, quelques éléments de plus :

Certains de nos collègues sont crédités d'avis très différents et cela même parfois au sein d'une même école et dans une équipe soudée depuis plusieurs années. Cette évaluation corrélée à l'avancement a pour effet de sélectionner ceux et celles qui progresseront plus vite du fait d'un avis « très satisfaisant ». De fait, elle introduit une discrimination au sein d'une équipe : un même métier, une même ancienneté, mais pas le même salaire. Cela produit un profond sentiment d'injustice pour de nombreux collègues.

Sentiment que nous avons bien pu percevoir à la suite de la première campagne d'accession à la « classe exceptionnelle ». Les réflexions acides et amères ont circulé, et circulent encore en ce début d'année, dans les cours d'école.

Cet avis émis est censé apprécier la « valeur professionnelle » et dans notre culture de métier, ces appréciations, ces mots, tel que « très satisfaisant », « satisfaisant », « à consolider », voire « excellent » (appréciation émise par la DASEN uniquement) n'ont pas une charge sémantique neutre.

La dignité professionnelle et la reconnaissance sont des facteurs de santé et d'efficacité. Le travail en équipe participe à la réussite des élèves et nous avons besoin d'être fédérés et non pas mis en concurrence. Cette concurrence, incapable de soutenir l'amélioration qualitative du service public, produit des effets malsains sur les relations collégiales et ne participe pas au climat serein dont notre profession a besoin pour enrichir ses méthodes et ses pratiques.

Le SNUipp-FSU demande la révision annuelle de chacun des avis des personnels promouvables afin d'intégrer plus de justice et d'équité dans l'accès à la Hors-Classe.

Enfin, le SNUipp-FSU demande la prise en compte de la souffrance engendrée pour les personnels et sollicite le CHSCTD pour qu'il se saisisse de la question.

Veillez recevoir, Madame la Directrice, nos sincères salutations.

*Emeric Burnouf*                      *Stéphanie Lavergne*  
Co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 15

